

2018_CT2_292

OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets - Forêt - Demande de subventions pour l'Appel à Projet 2018 du dispositif 8.3.1 concernant l'aide aux opérations de Défense des Forêts Contre les Incendies du FEADER, des plans de massifs du Montaignet, Pas des Lanciers, Arbois, Quatre Termes, Régagnas et Chaîne des Côtes - Trévaresse

Le 21 juin 2018, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire au Puits Morandat à Gardanne, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 15 juin 2018, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – ARDHUIN Philippe – AUGÉY Dominique - BACHI Abbassia – BALDO Edouard – BARRET Guy – BOUDON Jacques – BOULAN Michel - BOYER Raoul – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – DAGORNE Robert – de BUSSCHERE Charlotte - de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – DI CARO Sylvaine – FABRE-AUBRESPY Hervé - FERAUD Jean-Claude – GALLESE Alexandre - GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GUINIERI Frédéric – HOUEIX Roger – LAFON Henri – LHEN Hélène – MALAUZAT Irène – MALLIÉ Richard - MANCEL Joël – MARTIN Régis – MEÏ Roger – MENFI Jeannot – MERCIER Arnaud – MERGER Reine – MICHEL Marie-Claude - MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale – PELLENC Roger – POLITANO Jean-Jacques – RENAUDIN Michel – SLISSA Monique – SUSINI Jules – TALASSINOS Luc - TAULAN Francis – TERME Françoise – YDE Marcel

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à MICHEL Marie-Claude – AMIEL Michel donne pouvoir à SLISSA Monique – BENKACI Moussa donne pouvoir à MALAUZAT Irène – BONTHOUX Odile donne pouvoir à BACHI Abbassia – BOUVET Jean-Pierre donne pouvoir à AUGÉY Dominique – CALAFAT Roxane donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – CORNO Jean-François donne pouvoir à MERCIER Arnaud – DEVESA Brigitte donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – FILIPPI Claude donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – FREGEAC Olivier donne pouvoir à DELAVET Christian – GACHON Loïc donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – JOISSAINS Sophie donne pouvoir à BOUDON Jacques – JOUVE Mireille donne pouvoir à GUINIERI Frédéric – LENFANT Gaëlle donne pouvoir à CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – NERINI Nathalie donne pouvoir à MENFI Jeannot – PAOLI Stéphane donne pouvoir à GALLESE Alexandre – PERRIN Jean-Marc donne pouvoir à TAULAN Francis – PIZOT Roger donne pouvoir à ARDHUIN Philippe – PRIMO Yveline donne pouvoir à MEÏ Roger - RAMOND Bernard donne pouvoir à MANCEL Joël – ROLANDO Christian donne pouvoir à TERME Françoise – SALOMON Monique donne pouvoir à HOUEIX Roger – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre donne pouvoir à DI CARO Sylvaine – ZERKANI-RAYNAL Karima donne pouvoir à MERGER Reine

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : AMAROUCHE Annie - AMEN Mireille – BORELLI Christian - BURLE Christian – CANAL Jean-Louis – CIOT Jean-David – CRISTIANI Georges – GARELLA Jean-Brice – GOURNES Jean-Pascal – LEGIER Michel – PEREZ Fabien – PROVITINA-JABET Valérie – ROUVIER Catherine – SERRUS Jean-Pierre – TRAINAR Nadia

Secrétaire de séance : Arnaud MERCIER

Monsieur Christian DELAVET donne lecture du rapport ci-joint.

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20180621-2018_CT2_292- DE Date de télétransmission : 29/06/2018 Date de réception préfecture : 29/06/2018

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

**Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets
Forêt**

■ Séance du 21 juin 2018

06_2_01

■ **Demande de subventions pour l'Appel à Projet 2018 du dispositif 8.3.1 concernant l'aide aux opérations de Défense des Forêts Contre les Incendies du FEADER, des plans de massifs du Montaignet, Pas des Lanciers, Arbois, Quatre Termes, Régagnas et Chaîne des Côtes - Trévaresse**

Madame le Président soumet pour avis au Conseil de Territoire le rapport suivant :

13/06/2018
13/06/2018

RAPPORT AU BUREAU DE LA METROPOLE

Environnement, Développement Durable, Agriculture et Forêt

■ Séance du 28 Juin 2018

7277

■ Demande de subventions pour l'Appel à Projet 2018 du dispositif 8.3.1 concernant l'aide aux opérations de Défense des Forêts Contre les Incendies du FEADER, des plans de massifs du Montaignet, Pas des Lanciers, Arbois, Quatre Termes, Régagnas et Chaîne des Côtes - Trévaresse

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Dans le cadre de la Métropole Aix-Marseille-Provence, les politiques mises en place au sein de ses différents territoires depuis plusieurs années ont été poursuivies. Sur le Pays d'Aix, une politique de Défense des Forêts Contre l'Incendie (DFCI) ambitieuse a été engagée avec la mise en œuvre de travaux forestiers de protection et d'accessibilité aux massifs pour les services de secours. Ces actions peuvent faire l'objet d'un cofinancement de la part de partenaires institutionnels, consulaires, financiers, ou privés.

Il importe, en conséquence, de solliciter, dans le cadre des dispositifs établis de subventionnement, leur participation.

Descriptif de l'opération concernée :

Chaque année, le Pays d'Aix établit, en s'appuyant sur la contribution des Comités consultatifs des massifs forestiers de son territoire, les programmes des travaux de Défense des Forêts Contre l'Incendie, à réaliser dans les secteurs qu'elle gère, conformément aux Plans de Massifs de Protection de la Forêt Contre l'Incendie (PMPFCI), anciennement appelés PIDAF.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_292-
DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

Dans le cadre de l'Appel à Projet DFCI 2018, du dispositif 8.3.1 concernant l'aide aux opérations de Défense des Forêts Contre les Incendies du FEADER, les programmations comprennent des travaux de :

- diminution de la biomasse,
- mise en sécurité des bords de piste DFCI,
- réalisation de pistes DFCI,
- installation d'équipements hydrauliques.

Ce type de travaux peut être subventionné à un taux maximum de 80 % par l'Union Européenne, l'État, le Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône.

Les services affectés au Territoire du Pays d'Aix en assurent la maîtrise d'ouvrage, après validation de ce programme.

Six massifs forestiers sont concernés à ce jour par ce dispositif : le Montaiguet (avec intégration en 2014 de Gardanne), le Régagnas - Monts Auréliens (avec intégration en 2014 de Gréasque), le Pas des Lanciers, l'Arbois (depuis 2016), la Chaîne des Côtes - Trévaresse et les Quatre Termes.

Un détail des travaux proposés à l'Appel à Projet est détaillé par massif comme suit :

Le montant total des interventions subventionnées proposées pour l'année 2018 est de **93.817,00 € HT** (soit 112.580,40 € TTC).

Programme de travaux « AP DCFI 2018 » du Plan de Massif du <u>Montaiguet et les collines environnantes</u> (communes d'Aix-en-Provence, Bouc-Bel-Air, Gardanne, Meyreuil), pour un montant hors taxe de 17.036,00 €				
Localisation	Désignation chantier	Surface Linéaire	Montant HT (€)	Montant TTC (€)
Meyreuil	Éclaircie Valbrillant Nord	11,5 ha	12.664,00	15.196,80
<u>TOTAL « AP DCFI 2018 »</u>			12.664,00	15.196,80

Programme de travaux « AP DFCI 2018 » du Plan de Massif de la Chaîne Des Côtes - Trévaresse (communes d'Aix-en-Provence, Meyrargues, Saint-Cannat, Venelles, Rognes, Le Puy-Sainte-Réparate, Saint-Estève-Janson, La Roque d'Anthéron et Lambesc), pour un montant total HT de 63.828,00 €				
Localisation	Désignation chantier	Surface (ha)	Montant HT (€)	Montant TTC (€)
Rognes	Les Cauvins	9,5 ha	16.470,00	19.764,00
Le Puy-Ste-Réparate	Le Bec	11,8 ha	19.579,00	23.494,80
Rognes	Les Infernets	12,2 ha	27.779,00	33.334,80
<u>TOTAL « AP DFCI 2018 »</u>			63.828,00	76.593,60

Programme de travaux « AP DFCI 2018 » du Plan de Massif des Quatre Termes (communes de Coudoux, Ventrabren, Eguilles, Saint-Cannat (Sud) et Lambesc (Sud)), pour un montant total HT de 17.325,00€				
Localisation	Désignation chantier	Surface (ha)	Montant HT (€)	Montant TTC (€)
Lambesc	Interface Croignes Ponants	7 ha	17.325,00	20.790,00
<u>TOTAL « AP DFCI 2018»</u>			17.325,00	20.790,00

Le montant total des travaux programmés est donc de :

Appel à projet 2018-	
Massif forestier concerné	Montant en € HT
<u>Projets prioritaires 2018</u>	
Massif du Montaignet	12.664,00
Massif de la Chaîne des Côtes - Trévaresse	63.828,00
Massif des Quatre Termes	17.325,00
Total HT	93.817,00 €
TVA (20 %)	18.763,40 €
<u>TOTAL TTC</u>	<u>112.580,40 €</u>

Le montant total des interventions faisant l'objet d'une demande de financement, dans le cadre du dispositif 8.3.1 concernant l'aide aux opérations de Défense des Forêts Contre les Incendies du FEADER - Appel à Projet 2018 est de 93.817,00 euros HT (soit 112.580,40 euros TTC).

Le Plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

ORGANISMES SOLLICITES*	TAUX SOLLICITES	MONTANTS SOLLICITES HT
Europe	20 %	18.763,40€
État	20 %	18.763,40€
Conseil Régional PACA	20 %	18.763,40€
Conseil Départemental 13	20 %	18.763,40€
Métropole Aix-Marseille-Provence	20 %	18.763,40€
TOTAL HT		93.817,00€

La présente délibération vise à approuver la demande de subvention auprès de tout organisme susceptible d'apporter sa contribution financière.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20180621-2018_CT2_292-DE Date de télétransmission : 29/06/2018 Date de réception préfecture : 29/06/2018

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°HN 009-011/16/CM du Conseil de la Métropole du 17 mars 2016 portant délégation du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole.

Oui le rapport ci-dessus,**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,****Considérant**

- Qu'il convient de procéder à la réalisation de l'opération suivante : demande de subvention pour la mise en œuvre du programme de travaux DFCI 2018/2019 dans le cadre des Plans de massifs du Montaiguët, Pas des Lanciers, Arbois, Quatre Termes, Régagnas et Chaîne des Côtes - Trévaresse.

Délibère**Article 1 :**

Pour la réalisation de cette opération, Monsieur le Président de la Métropole ou son représentant, est autorisé à solliciter des aides financières auprès de l'Union Européenne, du Conseil Régional PACA, du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône et des services de l'État, la DDTM (Guichet Unique) étant chargée d'instruire les dossiers, et à signer tout document y afférent.

Article 2 :

Les recettes correspondantes seront constatées au Budget 2018 et suivants de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur les lignes 1317/76 pour la DDTM ; 1312/76 pour la Région ; et 1313/76 pour le Département.

Pour enrôlement,
La Conseillère Déléguée
Agriculture et Forêts, Paysages

Danièle GARCIA

OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets - Forêt - Demande de subventions pour l'Appel à Projet 2018 du dispositif 8.3.1 concernant l'aide aux opérations de Défense des Forêts Contre les Incendies du FEADER, des plans de massifs du Montaiguet, Pas des Lanciers, Arbois, Quatre Termes, Régagnas et Chaîne des Côtes - Trévaresse

Vote sur le rapport

Inscrits	90
Votants	75
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	75
Majorité absolue	38
Pour	75
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire décide à l'unanimité de donner un avis favorable sur le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents
Maryse JOISSAINS MASINI

Signé, le 28 JUIN 2018

Accusé de réception en préfecture
 013-200054807-20180621-2018_CT2_292-
 DE
 Date de télétransmission : 29/06/2018
 Date de réception préfecture : 29/06/2018